

Plateforme de services SMART OA

Questions / Réponses

Version du document : 4

Date du document : 30/03/2026

Quelle est la fréquence de mise à jour des données d'effacement ?

Les données d'effacement sont actualisées une fois par jour en cas nominal.

Est-il prévu d'ajouter des paramètres d'entrée pour filtrer les données par date ou par site ?

Cette fonctionnalité n'est pas prévue.

Un environnement de test sera-t-il mis à disposition ?

Oui. Des tests techniques sont mis en place à compter du 17/03/2026. Une communication a été faite à l'ensemble des interlocuteurs identifiés par EDF OA.

Pouvez-vous nous confirmer que pour la partie Web, nous devons renseigner nos IP publics d'entreprise à autoriser sur la plateforme ? Devons-nous les renseigner pour chacun de nos sites ?

Vous devez renseigner des IP publics de vos systèmes informatiques qui seront utilisés afin de se connecter à la plateforme d'API, pour l'environnement opérationnel. Pour l'environnement de test, il ne sera pas nécessaire de renseigner d'IP afin de procéder aux tests des API.

Confirmez-vous que nous disposerons d'un compte par contrat ? Donc un token par contrat ?

Le document "Description des rôles et des conditions d'accès à la plateforme de services SMART OA" décrit la gestion des contrats via les différents comptes.

Comment fonctionnent les liens entre les comptes Producteur, Gestionnaire et les contrats d'Obligation d'Achat ?

Le document "Description des rôles et des conditions d'accès à la plateforme de services SMART OA" décrit les liens entre les différents comptes.

Accès à la plateforme de services SMARTOA

Quelles sont les modalités d'initialisation des comptes sur la plateforme SmartOA, avec quels éléments de sécurisation ?

L'initialisation des comptes en production nécessitera la définition du mot de passe et l'activation de l'authentification renforcée (TOTP). Un guide pas à pas est mis à disposition sur le site internet d'EDF OA.

Le mail d'envoi du lien de première connexion à la plateforme aura la forme : xxx@exaion.cloud.

Quelles sont les modalités de configuration des Tokens et des adresses IP ?

La création et le renouvellement des tokens se font via le portail web, avec une durée de validité portée à 6 mois en production.

La génération automatique des tokens via API n'est pas disponible au démarrage mais est prévue dans une version ultérieure.

Il n'est pas prévu de pouvoir gérer la liste des adresses IP via API, ni de connaître la date d'expiration du token.

La configuration des adresses IP est obligatoire pour les appels API, et seules des IP fixes peuvent être déclarées, sans possibilité de plages ou de DNS. Les IP doivent être déclarées individuellement.

La création d'un nouveau Token désactive automatiquement l'ancien et s'apparente à un renouvellement.

Est-il prévu de mettre en ligne un swagger consultable ?

Il n'est pas prévu de mettre en ligne sur le portail Smart OA un swagger consultable par les utilisateurs.

Rattachement des installations un compte

Comment savoir quelles sont les installations rattachées à un compte ?

Une page dédiée de la plateforme (page « Contrats ») permet de visualiser les liens entre le compte et les contrats.

En cas de problème de rattachement, EDF OA vous invite à envoyer un mail à l'adresse smart-oa-contact-technique@edf.fr.

A propos des consignes

Sous quel format les ordres d'effacement sont-ils disponibles depuis la plateforme ?

Les producteurs et gestionnaires peuvent visualiser les ordres d'effacement via les exports actuellement au format JSON. L'affichage détaillé dans l'interface ou l'export en CSV/Excel n'est pas prévu dans la première version ; ces évolutions sont envisagées pour des versions ultérieures afin de faciliter l'exploitation des données.

Les consignes d'effacement sont-elles définitives ? Peuvent-elles faire l'objet de modification ?

En mode nominal, oui les consignes sont définitives une fois publiées. En cas d'incident, elles peuvent toutefois être modifiées jusqu'à 30 min avant l'heure limite d'accès au réseau (HLAR), soit jusqu'à 16h (sauf report indiqué par RTE de l'HLAR).

Une consigne d'effacement peut-elle être adressée sur un pas de temps 15min négatif isolé ?

Oui, les modalités de format et de validation des consignes sont à retrouver dans le support du webinaire du 22 janvier 2026 disponible sur le site internet d'EDF OA.

A propos de l'acquiescement

L'acquiescement doit-il être systématique ?

L'acquiescement doit être systématique, même en cas de consigne à zéro. Conformément à l'arrêté du 22 décembre 2025, « le producteur acquiesce sa prise de connaissance de cette demande d'arrêt ou de limitation et ajuste son programme de production en conséquence ». Plus d'information sur les enjeux de facturation sont disponibles sur le support et la FAQ du webinaire du 22 janvier 2026 disponibles sur le site internet d'EDF OA.

Quelle est l'heure limite pour acquiescer d'une consigne la veille pour le lendemain ?

L'acquiescement est obligatoire et doit être réalisé avant l'heure limite d'accès réseau (HLAR) définie en mode nominal à 16h30 (sauf report indiqué par RTE). Il pourra donc être modifié jusqu'à cette heure.

L'acquiescement est-il possible par plages horaires dans une même journée ?

Non, l'acquiescement n'est possible que pour l'ensemble des consignes pour une journée. Il n'est pas possible d'acquiescer différemment par plages horaires pour une journée.

A propos des comptes Producteurs et Gestionnaires

Est il possible de créer des groupe d'installations qui s'arrêteraient sur les mêmes plages horaires ?

La création de groupes de parcs pour arrêter un groupe de parcs sur les mêmes plages horaires n'est pas prévue réglementairement.

Est il possible de personnaliser l'interface en ajoutant en plus des identifiants actuels (identifiant gestionnaire de réseau et numéro de contrat) le nom de l'installation ?

L'ajout du nom du parc dans l'interface n'est pas envisagé à date, mais pourra être étudié ultérieurement pour permettre aux Producteurs et Gestionnaires de personnaliser leurs différents contrats dans l'interface.

Est il possible de lier plusieurs comptes Gestionnaires au même contrat ?

Non, EDF OA vous invite à consulter le document « Description des rôles et des conditions d'accès à la plateforme SmartOA » disponible sur le site internet d'EDF OA.

Est il possible de changer de gestionnaire au cours de la vie du contrat ?

Oui, EDF OA vous invite à consulter le document « Description des rôles et des conditions d'accès à la plateforme SmartOA » disponible sur le site internet d'EDF OA.

Serait-il possible de mettre en place différents niveaux d'accès pour les gestionnaires, notamment un accès en lecture seule aux contrats, sans autorisation d'acquiescement ?

Non, EDF OA vous invite à consulter le document « Description des rôles et des conditions d'accès à la plateforme SmartOA » disponible sur le site internet d'EDF OA.

A propos du respect de la consigne d'effacement

Une tolérance est elle prévue concernant le non respect des consignes d'arrêt ?

Aucune tolérance n'est prévue pour le non-respect des consignes d'arrêt. Les modalités de validations des consignes sont à retrouver dans le support du webinaire du 22 janvier 2026 disponible sur le site internet d'EDF OA.

Existe-t-il une organisation particulière concernant les consignes et leur acquiescement les week-end et jours fériés ?

L'organisation interne des entreprises pour les acquiescements les weekends et jours fériés n'est pas encadrée par EDF OA. Le processus déroulé par EDF OA sera le même tous les jours.

Un mail de prévenance informant du respect ou non de la consigne d'effacement est-il prévu ?

Non, pas à ce jour. En revanche, comme indiqué dans le support du webinaire du 22 janvier 2026 sur la facturation disponible sur le site internet d'EDF OA, EDF OA étudie la possibilité d'envoyer mensuellement les éléments relatifs à la facturation de l'installation.

A propos du support mis à disposition par EDF OA

Quels sont les canaux et supports à utiliser concernant le dispositif SmartOA pour EDF OA ?

2 canaux seront utilisés :

- **Adresse Mail Technique:** l'adresse mail technique smart-oa-contact-technique@edf.fr est disponible pour les questions liées à l'intégration ou à l'utilisation de la plateforme Smart OA ;
- **Hotline:** à partir d'avril 2026, une hotline utilisateur (mail et téléphone) sera accessible de 9h à 18h, 7 jours sur 7. Des précisions sur cette hotline seront apportées prochainement.

En revanche, pour toutes les questions concernant la facturation, les canaux habituels sont à utiliser.

Le guide technique concernant l'API sera-t-il mis à jour régulièrement ?

Oui, une communication par mail et sur le site internet seront réalisées afin de communiquer sur les mises à jour du guide technique.